

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Le vingt-trois mars deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2021

Vu les prescriptions sanitaires, assister dans le public à la réunion d'une assemblée délibérante n'est pas un cas dérogatoire de déplacement, le conseil s'est tenu à huis clos.

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX - Mme Karine BASSARD - Stéphane ROUX - Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT - Mme Nicole FILLON - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Joseph COMPÉRAT - M Jérémie BARDET

Étaient excusées :

M. Yves COURTOT  
M. Franck LALIGANT  
Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER  
Mme Pauline CANARD  
M. Yohann MORTIER-JEANNIN  
Mme MARKOWIAK Sabrina

Pouvoir de :

M. Yves COURTOT - M. Éric PIESVAUX  
M. Franck LALIGANT – M Philippe CHAUCHOT  
Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER - M Jérémie BARDET  
Mme Pauline CANARD - Mme Karine BASSARD  
M. Yohann MORTIER-JEANNIN - Mme Karine BASSARD

Mme Yvette CHAUCHEFOIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages possibles : 14

Monsieur Yves COURTOT est arrivé avant la présentation de la délibération 2021-020.

Il a été adopté à l'unanimité la modification de l'ordre du jour comme suit :

- Ajout : maison de sante : aménagement acoustique

## **2021-012 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Après s'être fait présenter, pour le budget principal et chacun des budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler ;

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

1/ Approuver les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier dont les pages « résultats budgétaires de l'exercice » et « résultat d'exécution » sont annexées à la présente délibération ;

2/ Déclarer que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **2021-13 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Vu la délibération 2021-013 relative à l'adoption des comptes de gestion ;

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler ;

Considérant qu'il est procédé au règlement définitif du budget 2020 ;

Considérant que Monsieur Éric PIESVAUX, Ordonnateur, est invité à quitter la salle au moment du vote ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

1) Approuver, pour le budget principal et chacun des budgets annexes, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen ;

2) Adopter les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes ;

3) Déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

## **2021-014 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT –**

Vu les délibérations 2021-012 et 2021-013 relatives à l'adoption des comptes de gestion et comptes administratif 2020 ;

Considérant que les soldes d'exécution des sections d'investissement du Budget principal et du budget eau et assainissement sont déficitaires ;

Considérant les débats en séance ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

## 1) Adopter le résultat de clôture du BUDGET PRINCIPAL

### RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Excédent de fonctionnement	1 410 777.23 €
Résultat 2020 de la section d'investissement	+ 184 555.33 €
Report déficit N-1 en section d'investissement	- 684 527.51€
Solde d'exécution section d'investissement	- 499 972.18€
Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes)	+ 414 158 €
Besoin de financement	85 814.18 €

### AFFECTATION DE RESULTAT

Affectation au R1068	85 814.18 €
Report en fonctionnement au R002	1 324 963.05 €

## 2) Adopter le résultat de clôture Budget annexe Eau et Assainissement

Excédent de fonctionnement	148 778.95 €
Résultat 2020 de la section d'investissement	- 20 905.23 €
Report déficit N-1 en section d'investissement	- 120 402.43€
Solde d'exécution section d'investissement	- 141 307.66€
Solde des restes à réaliser d'investissement (recettes)	+ 181 000 €
Besoin de financement	0 €

### AFFECTATION DE RESULTAT

Affectation au R1068	0 €
Report en fonctionnement au R002	148 778.95 €

## 2021-015 : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Vu les délibérations 2021-013 et 2021-014 portant approbation des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats ;

Vu la délibération 2020-091 relative à la dissolution du budget annexe Lotissement Le Pigeonnier ;

Considérant les budgets primitifs présentés en séance ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

1) Approuver le budget primitif du budget principal,

	Dépenses	recettes
Section d'investissement	965 972,18 €	965 972,18 €
Section de fonctionnement	1 757 200,00 €	3 145 705,05 €

2) Approuver le budget primitif du budget annexe Eaux et Assainissement.

	Dépenses	recettes
Section d'investissement	335 800,00 €	335 800,00 €
Section de fonctionnement	232 000,00 €	380 704,05 €

## **2021-016 : SUBVENTIONS 2021**

Vu la délibération 2021-015 portant adoption du budget primitif 2021 du budget principal ;

Vu la délibération 2021-007 relative à l'adoption de la charte de Laïcité,

Considérant les demandes de subventions des associations ;

Considérant que la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a provoqué des problèmes financiers pour certaines associations ;

Considérant que le soutien aux associations est primordial pour maintenir et développer les liens sociaux ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 1) Accorder les subventions ci-jointes aux diverses associations pour l'année 2021.
- 2) voter un budget de 75 000,00 € au compte 6574 du budget primitif 2021.

## **2021-017 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES**

Considérant la nécessité de fixer les taux des taxes directes locales et de la cotisation foncière des entreprises de l'année 2021, dans le cadre budgétaire ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 1) Maintenir comme suit le taux d'imposition des taxes directes locales et de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2021 :

○ taxe foncière (bâti)	47,26 %
○ taxe foncière (non bâti)	46,89 %
○ CFE	15,80 %

## **2021-018 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : ANNEE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2541-12 ;

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47 ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Vu les montants tarifaires plafonnés et actualisés selon les modalités du décret 2005-1676 du 27/12/2005 (coefficient d'actualisation 1.38853 pour l'année 2020) ;

Vu la déclaration annuelle d'occupation du domaine public fournie par Orange,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 1) Fixer comme suit les redevances dues par Orange pour l'occupation du domaine public :
  - o redevance due au 01/01/2021 (patrimoine au 31/12/2020)

- 18,968 km artère aérienne à 55,05 € le km	:	1 044.25€
- 38,714 km artère sous-sol à 41,29 € le km	:	1 598.50 €
- 2,10 m <sup>2</sup> d'emprise au sol à 27,53 € le m <sup>2</sup>	:	57.81 €
		-----
TOTAL		2 700.55€
- 2) A inscrire cette recette au budget primitif 2021 au compte 70323.
- 3) A charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recette.

## **2021-019 : SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT SURTAXES COMMUNALES DE L'ANNÉE 2021**

Vu la délibération 2021-015 relative à l'adoption des budgets primitifs ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 1) Maintenir comme suit le montant de la surtaxe communale EAU pour l'année 2021 :

- Part fixe € HT/an	:	30,08 €
- Consommation € HT/m <sup>3</sup>	:	0,5348 €
- Fonds financiers de renouvellement HT/ m <sup>3</sup>	:	0,0366 €
- 2) Maintenir comme suit le montant de la surtaxe communale ASSAINISSEMENT pour l'année 2021 :

- Part fixe € HT/an	:	23,65 €
- Consommation € HT/m <sup>3</sup>	:	1,0485 €

## **2021-020 : CANDIDATURE AU DISPOSITIF « PLAN DE RELANCE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE »**

Vu la délibération 2021-015 relative à l'adoption des budgets primitifs ;

Considérant que la culture, plus particulièrement les libraires, les maisons d'éditions et les auteurs traversent actuellement une crise économique liée à la pandémie de la Covid-19 ainsi qu'aux restrictions sanitaires ;

Considérant que le budget 2021 est très volontariste en matière culturelle,

Considérant que des dispositifs d'aides à l'acquisition de livres permettent de soutenir cet effort ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 1) Fixer à 9 750 € la dotation de la bibliothèque pour l'achat d'ouvrages (hors abonnement) :  
Préciser que 6 500 € étaient affectés à la bibliothèque les années précédentes ;
- 2) Candidater au dispositif « Plan de relance du centre national du livre » pour rechercher des subventions ;
- 3) Autoriser le maire à faire les démarches et à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision ;
- 4) Imputer les crédits à l'article 6065 du budget primitif 2021.

## **2021-021 : JURY DES LECTEURS : RECHERCHE DE SUBVENTIONS**

Vu la délibération 2021-015 et 2021-020 relative à l'adoption des budgets primitifs et plus particulièrement à l'adoption de la dotation affectée à la bibliothèque ;

Vu l'avis favorable de la commission culture concernant le projet culturel ;

Considérant qu'il est proposé de relancer la culture par le biais de la bibliothèque ;

Considérant qu'un premier jury des lecteurs a été organisé, en 2021, et qu'il a permis de remobiliser les lecteurs et de les refaire venir au sein de la bibliothèque ;

Considérant qu'il est proposé d'organiser un second jury des lecteurs à la rentrée de septembre 2021 ;

Considérant que des dispositifs d'aides à l'acquisition de livres permettent de soutenir cet effort ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 1) Fixer à 750 € la sous dotation affectée au jury des lecteurs de septembre 2021 ;
- 2) Candidater aux différents dispositifs de soutiens à l'acquisition de livres ainsi qu'aux dispositifs de soutiens aux animations des bibliothèques ;
- 3) Autoriser le maire à faire les démarches et à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision ;
- 4) Imputer les crédits à l'article 6065 du budget primitif 2021.

## **2021-022 : BIBLIOTHÈQUE : RENCONTRE AVEC DES AUTEURS**

Vu la délibération 2021-015 et 2021-020 relative à l'adoption des budgets primitifs et plus particulièrement à l'adoption de la dotation affectée à la bibliothèque ;

Vu l'avis favorable de la commission culture concernant le projet culturel ;

Considérant qu'il est proposé de d'organiser des rencontres avec des auteurs autour du thème de la famille et de la transmission.

Considérant qu'il existe des dispositifs d'aides à l'animation culturelle ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 1) Fixer à 1 000 € la dotation affectée à la rencontre avec des auteurs ;
- 2) Candidater aux différents dispositifs de soutiens aux animations des bibliothèques ;
- 3) Autoriser le maire à faire les démarches et à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision ;
- 4) Inscrire les crédits au budget primitif 2021.

## **2021-023 : CONVENTION : REMISE EN ÉTAT DU LOCAL DES MYOSOTIS OCCUPÉ POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Vu la convention du 25 juillet 2014 entre la Mairie de Pouilly-en-Auxois et le Foyer Logement Les Myosotis, prévoyant la remise en état des locaux utilisés par la restauration scolaire en cas de résiliation de la convention du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Vu la délibération 2020-070 adoptant le principe de refacturation entre la Mairie et le SIVOS de Pouilly-en-Auxois pour des travaux réalisés par la commune au nom de cette dernière ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 1) Confirmer la convention du 25 juillet 2014 notamment le principe de remise en état initial des locaux des Myosotis,
- 2) Confirmer la réalisation de travaux au nom du SIVOS ainsi que le principe de refacturation,
- 3) Donner pouvoir au maire pour signer tout document permettant l'exécution de la présente décision ;

## **2021-024 : LOCATION DE LA SALLE DE GÉNÉALOGIE : TARIFS**

Vu la délibération 2019-066 portant fixation des tarifs des salles de l'espace Patriarche;

Considérant que très régulièrement, l'offre de salles est insuffisante par rapport à la demande ;

Considérant que les instituts de formation, de recrutement et d'inclusion demandent de façon accrue d'utiliser les salles municipales ;

Considérant que pour répondre à la demande, des travaux sont en cours au sein de l'ancienne salle de généalogie ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir les tarifs de locations ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 3) Adopter, pour la salle de généalogie, les mêmes tarifs que les salles 407 et 408 ;
  - La ½ journée : 40 €
  - La journée : 65 €
- 4) Adopter, pour la salle de généalogie, pour les instituts de formation les tarifs préférentiels suivants :
  - Entre 3 et 5 jours (sur une semaine et hors samedi et dimanche) : 65 € pour la période
  - Inférieurs à 3 jours de locations : 30 € pour la période
- 5) Adopter, pour l'ensemble des salles, le principe de gratuité pour les locations inférieures ou égales à un jour dans les cas suivants :
  - Locations pour réaliser une mission d'intérêt général,
  - Locations demandées pour une opération de recrutement
- 6) Inscrire les crédits au budget primitif 2021.

## **2021-025 : FORET COMMUNALE : PROJET D'AMENAGEMENT PLURIANNUEL**

Vu l'article L212-1 du code forestier pour la période 2021/2040 imposant de gérer les forêts communales par un document d'aménagement ;

Considérant la nécessité d'entretenir et d'aménager la forêt communale, notamment d'adapter ce bois aux conséquences du réchauffement climatique ;

Considérant que ce projet comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt ainsi que sur son environnement ;
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 1) Adopter le projet d'aménagement de la forêt communale

## **2021-026 : COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES**

Vu la délibération 20206038 relative à la désignation des membres des commissions communales ;



Considérant que la commission d'appel d'offres n'a pas été constituée ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (14 voix) décide de :**

- 7) Constituer la commission d'appel d'offres comme suit :
  - Présidée par le Maire
  - 3 membres titulaires : Karine BASSARD, Stéphane ROUX, Yves COURTOT
  - 3 membres suppléants : Joseph COMPERAT, Philippe CHAUCHOT, Nicole FILLON

## **2021-027 : MAISON DE SANTE : AMENAGEMENT ACOUSTIQUE**

Considérant qu'il est essentiel que la Maison de santé communale propose une offre médicale variée ;

Considérant qu'il est nécessaire que la Maison de santé communale soit adaptée pour chacune des spécialités médicales ;

Considérant la demande de professionnel de santé pour mettre en place de nouvelles spécialités médicales ;

Considérant que le bureau des infirmières, non utilisé, n'est pas adaptée d'un point de vue acoustique, pour accueillir des thérapeutes, sagefemme et autres activités dont l'isolation acoustique est fondamentale ;

Considérant que M Yves Courtot ne participe pas au vote ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (13 voix) décide de :**

- 1) Adopter le projet d'aménagement acoustique et sanitaire du bureau des infirmières de la maison de santé pour un montant de 7 323.6 € TTC.

	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Aménagement acoustique	3 536,00 €	4 243,20 €
Fourniture de porte acoustique coupe-feu	1 132,00 €	1 358,40 €
Installation d'un évier, raccordement	1 435,00 €	1 722,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 103,00 €</b>	<b>7 323,60 €</b>

- 2) Solliciter le concours du Département de la Côte d'Or dans le cadre :
  - o Village Côte d'Or

S'engager à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet.

S'engager à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

- 3) Certifier que les travaux portent sur un bâtiment communal
- 4) Demander à bénéficier de l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention, compte tenu des problématiques de santé public.

5) Fixer le plan de financement de ces travaux comme suit :

<b>Total travaux HT</b>	<b>6 103,00 €</b>
Subvention conseil départemental : 60 %	3 661,80 €
Fonds propres ou emprunt	2 441,20 €

6) Inscrire les crédits au budget 2021

7) Autoriser le Maire à intervenir et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ces travaux ainsi qu'à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

### Signature des membres présents

PIESVAUX Éric		CHAUCHEFOIN Yvette	
BASSARD Karine		LALIGANT Franck	Excusée, a donné pouvoir à M. Philippe CHAUCHOT
ROUX Stéphane		BLANQUART-BOLLENGIER Emilie	
GAILLOT Evelyne		MARKOWIAK Sabrina	Excusée
CHAUCHOT Philippe		BARDET Jérémie	
COURTOT Yves		CANARD Pauline	Excusée, a donné pouvoir à Mme Karine BASSARD
COURTOT Yves	Excusé, a donné pouvoir à M. Éric PIESVAUX	MORTIER-JEANNIN Yohann	Excusé, a donné pouvoir à Mme Karine BASSARD
FILLON Nicole			
COMPÉRAT Joseph			